

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2012.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille douze, le quatre du mois de juin à vingt heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du trente mai 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : Frédéric GOETZ, Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER, François BERINGER, Agnès MATTER-BALP, Fabienne STICH, Bernard BRUN, Jean GOETZ, Cyrille LHUILLER, Eric MICHELAT, Florent OTT, Pierre RENTZ, François WASSMER.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : M. Philippe HEID à M. Cyrille LHUILLIER
M. Christophe BITARD à Mme. Agnès MATTER-BALP
M. Mario HEGY à Mme. Agnès KIEFFER

Secrétaire de séance : M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, trésorier de Neuf Brisach.
M Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 30 avril 2012
2. Acquisition d'un terrain : Extension de la crèche halte-garderie intercommunale à Fessenheim
3. Gestion des déchets :
 - 3.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : Année 2011
 - 3.2 Accompagnement au marché de gestion des déchets recyclables et de bas de quai de déchèteries par un cabinet conseil et ingénierie
 - 3.3 Collecte et reprise des huiles et graisses alimentaires usagées : Attribution du contrat de prestation de services. Délibération annulative.
4. Transport à la demande : Groupement de commandes avec la communauté de communes du Pays de Brisach
5. Mutualisation des moyens :
 - 5.1 Balayage des rues : Avenant N°2. Délibération annulative.
6. Décision modificative N°1/2012 – Budget principal : Notifications Dotation d'intercommunalité et Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal (FPIC) 2012
7. Décision modificative N°2/2012 – Budget principal : Régularisation cessions de terrains – Zone d'Activités de la Hardt à Blodelsheim
8. Convention nationale de l'Assemblée des Communautés de France (ADCF)
9. Maîtrise d'ouvrage déléguée :
 - 9.1 Munchhouse – Aménagement de la rue d'Ensisheim : Choix du maître d'œuvre

- 9.2 Rumersheim – Rénovation de la salle polyvalente : Actes de sous-traitance lot n°1 – Gros œuvre / Terrassement / VRD
10. Ressources humaines
11. Divers (Rapports d'activités de la CCER et de la Pépinière d'entreprises « La Ruche », Enjeu Nature, hôtel d'entreprises, créneaux natation scolaire, PETRA...).
12. Communications

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 30 avril 2012

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2012 est approuvé sans observation.

2. Acquisition d'un terrain : Extension de la crèche halte-garderie intercommunale à Fessenheim

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Compétente en matière d'accueil de la petite enfance, la communauté de communes a sollicité la commune de Fessenheim, propriétaire de terrains à proximité immédiate de la crèche halte-garderie intercommunale, pour la cession d'une parcelle en vue d'étendre le bâtiment actuel. Les travaux consisteront à améliorer la fonctionnalité du site avec mise aux normes des locaux voire augmenter la capacité d'accueil. Une consultation de maîtrise d'œuvre a été engagée.

Par délibération du 1^{er} mai 2012, la commune de Fessenheim accepte de céder la parcelle communale section 1 N° 301 d'une contenance cadastrale de 2,16 ares à l'euro symbolique à la communauté de communes en considération de l'affectation prévue.

La clôture séparative sera rétablie à la fin des travaux aux frais de la communauté de communes et à l'identique de celle en place.

M. le Président propose d'acquérir cette parcelle.

M. Cédric LEPAUL, président de l'association de gestion de la petite enfance indique qu'il s'abstiendra lors du vote.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Par 19 voix pour et 1 abstention,

Décide d'acquérir la parcelle, ci-dessus désignée, à l'euro symbolique,

Dit que cette parcelle est acquise pour l'extension de la crèche halte-garderie intercommunale à Fessenheim

Autorise M. le Président ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout autre document correspondant.

3. Gestion des déchets :

3.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : Année 2011

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Le Décret du 11 mai 2000 prévoit la présentation au conseil communautaire d'un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce document est à soumettre aux Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes avant le 30 septembre 2012.

Le rapport annuel pour l'année 2011 comprend une analyse technique, financière et statistique du service déchets. Il a été communiqué en pièce jointe de la convocation au conseil communautaire de ce jour (annexe).

Il est demandé aux délégués communautaires de bien vouloir prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et d'émettre un avis.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Emet un avis favorable sur le rapport relatif au prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2011 (annexe).

3.2 Accompagnement au marché de gestion des déchets recyclables et de bas de quai de déchèteries par un cabinet conseil et ingénierie

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Dans le cadre du renouvellement du marché de gestion des déchets recyclables et de bas de quai de déchèteries avec allotissement, la communauté de communes souhaite se faire accompagner par un cabinet conseil et ingénierie, spécialisé en matière de gestion de déchets.

Les prestations demandées sont les suivantes :

- Cadrage de la consultation.
- La rédaction des pièces du marché public avec allotissement.

Pour réaliser ces prestations, la société INDDIGO de Dijon a fait une offre de prix à 3 750 € HT, soit 4 485 € TTC.

Il est proposé de retenir ce cabinet conseil pour accompagner la commission technique dans la préparation du marché à intervenir et la consultation à suivre.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de retenir la société INDDIGO de Dijon pour un montant de 3 750 € HT, soit 4 485 € TTC pour la prestation susvisée.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif du budget annexe ordures ménagères

Charge le Président ou son représentant à signer toutes les pièces y relatives.

3.3 Collecte et reprise des huiles et graisses alimentaires usagées : Attribution du contrat de prestation de services. Délibération annulative.

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

M. le Président rappelle au conseil communautaire la délibération du 27 février 2012 (point 3.1) relative à l'attribution du contrat de prestation de services de collecte et reprise des huiles et graisses alimentaires usagées.

Il est proposé d'annuler ladite délibération.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Annule la délibération du 27 février 2012 (point 3.1).

4. Transport à la demande : Groupement de commandes avec la communauté de communes du Pays de Brisach

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Ce point est reporté à un prochain conseil communautaire.

5. Mutualisation des moyens :

5.1 Balayage des rues : Avenant N°2. Délibération annulative.

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

M. le Président rappelle au conseil communautaire la délibération du 27 février 2012 (point 7.2) relative à la signature de l'avenant N°2 avec la société AFC Balayage du marché de prestation de service du balayage des rues des communes de la CCER.

Il est proposé d'annuler ladite délibération.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Annule la délibération du 27 février 2012 (point 7.2).

6. Décision modificative N°1/2012 – Budget principal : Notifications Dotation d'intercommunalité et Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal (FPIC) 2012

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Par courrier daté du 16 mai 2012, la Préfecture du Haut-Rhin a transmis la répartition du prélèvement entre la communauté de communes et ses communes membres concernant le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal). Le montant prélevé pour l'ensemble intercommunal est de 147 941 € en 2012 (la part de la communauté de communes est de 57 032 €, celle des communes membres est de 90 909 €).

Sous certaines conditions, la répartition du prélèvement entre la communauté de communes et les communes membres peut être modifiée (délibération à prendre avant le 30 juin 2012 au plus tard). Les élus communautaires souhaitent la mise en œuvre de la procédure de droit commun qui ne modifie pas cette répartition calculée par les services de l'Etat.

En parallèle, l'Etat a également notifié à la communauté de communes le montant relatif à la dotation d'intercommunalité 2012, à savoir 62.544 €.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 02 avril 2012 approuvant le Budget Primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables,

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Autorise l'inscription de crédits au Budget 2012, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
73925 – 73 – Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal	Ouverture de crédits	+ 147.941 €	
74124 –74 – Dotation d'intercommunalité	Ajustement crédits		- 103.556 €
74126 –74 – Dotation de compensation	Ajustement crédits		+ 166.100 €
023 – Virement à la section d'investissement	Ajustement crédits	- 85.397 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		62.544 €	62.544 €
INVESTISSEMENT			
021 – Virement de la section de fonctionnement	Ajustement crédits		- 85 397 €
2031 – 20 – Frais d'études	Ajustement crédits	- 85 397 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		- 85.397 €	- 85.397 €

7. Décision modificative N°2/2012 – Budget principal : Régularisation cessions de terrains – Zone d’Activités de la Hardt à Blodelsheim

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Dans le cadre de sa compétence économique, la communauté de communes a commercialisé et vendu des terrains dans la zone d’activités de la Hardt à Blodelsheim depuis 1994.

A ce jour, l’ensemble des terrains sont toujours inscrits au bilan de l’actif.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la nomenclature M14,

Suite à l’exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire,

Autorise l’inscription de crédits au Budget 2012, tel qu’il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
 FONCTIONNEMENT 			
675 – 042 – Valeurs comptables des immobilisations cédées	Ouverture de crédits	+ 436.636 €	
676 –042 – Différences sur réalisations (positives)	Ouverture de crédits	+ 18.620 €	
776 –042 – Différences sur réalisations (négatives)	Ouverture de crédits		+ 68.384 €
773 – 77 – Mandats annulés	Ouverture de crédits		+ 386.872 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		455.256 €	455.256 €
 INVESTISSEMENT 			
192 –040 – Plus ou moins value sur cession d’immobilisation	Ouverture de crédits	+ 68.384 €	
192 – Plus ou moins value sur cession d’immobilisation	Ouverture de crédits	+ 386.872 €	
1321 – 041 – Subventions de l’Etat	Ouverture de crédits	+ 178.525 €	

1323 – 041 – Subventions Départements	Ouverture de crédits	+ 109.333 €	
10222 – 040 - FCTVA	Ouverture de crédits	+ 94.765 €	
2128 – 040 – Autres aménagement des terrains	Ouverture de crédits		+ 436.636 €
192 – 040 – Subventions Départements	Ouverture de crédits		+ 18.620 €
2128 – 041 – Subventions Départements	Ouverture de crédits		+ 382. 623 €
TOTAL INVESTISSEMENT		837.879 €	837.879 €

8. Convention nationale de l'Assemblée des Communautés de France (ADCF)

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Une délégation d'élus et de techniciens se rendra à la 23ème Convention Nationale de l'ADCF qui se tiendra cette année à Biarritz du 3 au 5 octobre prochains.

Compte tenu de l'intérêt que présentent les travaux de l'Assemblée des Communautés de France dans le cadre de l'évolution actuelle de l'intercommunalité, il est proposé que le budget général prenne en charge les frais occasionnés (inscription, déplacement aller-retour entre Fessenheim et Biarritz, restauration et hébergement) pour MM. François BERINGER, André ONIMUS, Frédéric GOETZ, Fabrice KRIEGER, Henri MASSON et François WASSMER.

Le programme prévisionnel de la 23ème Convention de l'ADCF sera disponible en juillet.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Autorise le déplacement de la délégation les 3, 4 et 5 octobre 2012 à Biarritz et la prise en charge des frais d'inscription, de déplacement, de restauration et d'hébergement pour la délégation des 6 personnes précitées.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

9. Maîtrise d'ouvrage déléguée :

9.1 Munchhouse – Aménagement de la rue d'Ensisheim – Choix du maître d'œuvre

Rapporteur : M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Le conseil communautaire a autorisé le lancement d'un avis d'appel public à la concurrence relatif à un marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération.

La consultation lancée sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin, a permis de réceptionner 2 offres.

Après analyse et vérification, il est proposé de retenir l'offre émanant du bureau d'études BETIR Ingénierie, selon les modalités suivantes :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse titulaire	Montants du marché € T.T.C.
∅	Mission maîtrise d'œuvre	BETIR Ingénierie	AMMERSCHWIHR	3 336,84 €

Suite à l'exposé de M. Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Décide de retenir BETIR Ingénierie, tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Autorise M. le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir et toutes pièces y relatives ainsi que le dépôt des demandes de subvention auprès des différents organismes.

9.2 Rumersheim – Rénovation de la salle polyvalente : Actes de sous-traitance lot n°1 – Gros œuvre / Terrassement / VRD

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2011, l'entreprise Roesch Constructions a été déclarée adjudicataire du lot n°1 « Gros œuvre / Terrassement / VRD » pour un montant de 663.780 € TTC.

Lors de sa séance du 02 avril 2012, le conseil communautaire a accepté la proposition de sous-traitance faite pour les travaux de sciage (Sous-traitant n°2, entreprise AW Découpe pour un montant de 1.784,00 € TTC). A ce stade des travaux, le montant sous-traité et alloué en paiement direct à l'entreprise AW Découpe doit être réévalué.

D'autre part, l'entreprise Roesch Constructions propose un quatrième, un cinquième et un sixième sous-traitant à paiement direct pour les travaux de maçonnerie, la réalisation de la chape et l'application d'un enduit d'imperméabilisation. Il s'agit respectivement des sociétés UMUT de Galfingue, POLYCHAPE de Colmar, SAF FACADE de Soppe-le-Bas

Conformément au Code des Marchés Publics, le Pouvoir Adjudicateur est amené à accepter les demandes de sous-traitance, la nouvelle répartition des paiements et les conditions de paiements comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant initial du marché TTC	Nouveau montant du marché après répartition en € TTC
1	Gros-œuvre / Terrassement / VRD	ROESCH Constructions	HEIMSBRUNN	663.780,00 €	405.275,58 €
	Sous-traitant à paiement direct n°1	TP SCHNEIDER	WITTENHEIM	0 €	162.719,12 €
	Sous-traitant à paiement direct n°2	AW Découpe	NIEDERBRUCK	1.794,00 €	5.383,97 €
	Sous-traitant à paiement direct n°3	L.V.M.T.	FLAXLANDEN	0 €	36.363,18 €
	Sous-traitant à paiement direct n°4	UMUT	GALFINGUE	0 €	15.488,20 €
	Sous-traitant à paiement direct n°5	POLYCHAPE	COLMAR	0 €	16.962,15 €
	Sous-traitant à paiement direct n°6	SAF FACADE	SOPPE LE BAS	0 €	21.587,50 €
<p>Commentaires : Acte de sous-traitance à paiement direct n°2- Lot n°1 relatif aux travaux de sciage. Acte de sous-traitance à paiement direct n°4 – Lot n°1 relatif aux travaux de maçonnerie. Acte de sous-traitance à paiement direct n°5 – Lot n°1 relatif à la réalisation de la chape. Acte de sous-traitance à paiement direct n°6 – Lot n°1 relatif à l'application d'un enduit d'imperméabilisation.</p>					

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter les éléments précités. Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Accepte les propositions de sous-traitance de l'entreprise ROESCH Constructions.

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de sous-traitance et toutes les pièces y relatives.

10. Ressources humaines

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Concernant le remplacement de l'animatrice du Relais d'Assistants Maternels (RAM), les entretiens auront lieu le 8 juin prochain à la communauté de communes. Trois candidates sélectionnées seront auditionnées par le jury d'embauche pour pourvoir au remplacement de l'animatrice actuelle qui souhaite prendre une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1er août 2012. La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et la PMI du Conseil Général du Haut-Rhin seront associées au recrutement.

La question du mode de gestion du RAM se pose à l'occasion du renouvellement de ce personnel. A l'instar de ce qui se pratique dans les intercommunalités voisines du Centre Haut-Rhin et Porte de France notamment, cette gestion pourrait être confiée, à moyen terme, à l'association de gestion de la petite enfance qui gère déjà l'accueil collectif dans les crèches haltes-garderies Pirouette à Fessenheim et Papouille à Munchhouse.

Le conseil communautaire en prend acte.

- 11. Divers** (Rapports d'activités de la CCER et de la Pépinière d'entreprises « La Ruche », Enjeu Nature, hôtel d'entreprises, enseignement de la natation scolaire, PETRA...).

Rapport d'activités 2011 de la CCER : Le rapport est remis à tous les délégués communautaires.

Rapport d'activités 2011 de la Pépinière d'entreprises : Le rapport est remis à tous les délégués communautaires.

Enjeu Nature : Par courrier du 15 mai le Conseil Général du Haut-Rhin a répondu à la demande d'informations de la CCER sur le devenir du site de l'ancienne maison éclusière à Hirtzfelden, propriété départementale en cours de réhabilitation ainsi que sur la situation de l'association Enjeu Nature en difficulté financière en raison de la perte d'exploitation liée au retard de chantier.

La réponse du Département du Haut-Rhin est assez surprenante. D'une part, il est précisé dans ce courrier que l'opération constitue une exception puisque tous les autres CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) sont construits sous maîtrise d'ouvrage intercommunale et le fonctionnement de ces structures s'appuie également sur un important engagement financier des intercommunalités. D'autre part, il y est indiqué que le Département du Haut-Rhin maintiendrait dans la mesure du possible son effort à l'association, si celle-ci pouvait présenter un nouveau projet technique et économique viable, forte de nouveaux soutiens financiers ! Que faut-il comprendre ? Ne serait-ce finalement qu'un problème interne au Conseil Général du Haut-Rhin ?

Hôtel d'entreprises : Une journée de visite des sites sera proposée fin juin à l'ensemble des élus communautaires intéressés et aux membres du comité consultatif économique.

Enseignement de la natation scolaire : Les créneaux de natation pour les scolaires ont été définis en accord avec l'ensemble des directeurs d'écoles. Une réunion de travail a eu lieu le 31 mai dernier afin de coordonner les créneaux de natation et d'accès au gymnase de Fessenheim pour la rentrée 2012/2013. Les écoles de Rustenhart et de Hirtzfelden fréquenteront la piscine municipale d'Ensisheim.

Les écoles de Blodelsheim, Fessenheim, Munchhouse, Roggenhouse et Rumersheim iront à la piscine intercommunale d'Ottmarsheim.

Du matériel pédagogique supplémentaire sera acquis par la communauté de communes.

Chaque classe disposera d'un créneau pour un semestre de natation. Des conventions financières définissant les conditions d'utilisation des créneaux piscine seront signées avec la ville d'Ensisheim et la communauté de communes Porte de France Rhin-Sud.

La participation à l'accompagnement des enfants par les parents d'élèves est souhaitable.

Plateforme pour l'Emploi Transfrontalier (PETRA) : La plaquette de communication est en cours de réalisation. Les fiches individuelles/CV réalisées suite aux premiers accueils de demandeurs d'emploi sont en cours de traduction afin d'être transmises aux entreprises du GEWERBEPARK. Des ateliers de rédaction de CV et de préparation aux entretiens d'embauche ainsi que des réunions d'information sur les questions transfrontalières sont en cours de programmation. La demande de financement faite auprès de la Région Alsace pour cette opération est en cours d'instruction.

Salon de l'Artisanat et des Métiers (SAM 2012) : Le budget prévisionnel de la manifestation est de l'ordre de 63 000 € TTC en dépenses. A ce jour, les recettes attendues sont :

- Conseil Régional d'Alsace (en cours d'instruction : 15 %)
- Conseil Général du Haut-Rhin (4 000 €)
- PRVGB (4 000 €)
- EDF/CNPE (1 500 €)
- UEM (1 000 €)
- Adista, Kunegel et Schroll (500 € par organisme)
- En attente de réponses pour d'autres sponsors (Super U de Fessenheim notamment)

Le nombre d'exposants inscrits est de 40 entreprises de la CCER et une dizaine de demandes issues du territoire PRVGB en cours d'instruction. Le prochain CoPil se réunira le jeudi 07 juin 2012 à 18h30.

CNPE : Le nouveau gouvernement va former un groupe de travail technique relatif au projet de fermeture de la centrale nucléaire. La communauté de communes demande l'intégration de MM. André ONIMUS, Président, Patrice WALTISPERGER, Vice-président chargé de l'économie, et François BERINGER, Maire de Blodelsheim, au groupe de travail.

Piste cyclable Rustenhart : La commune est désormais propriétaire des terrains nécessaires à la réalisation de la piste cyclable. La convention relative à l'aménagement de l'itinéraire a été signée entre la commune et la CCER. Les travaux ont débuté ce matin.

Communications :

Centrale nucléaire de Fessenheim - CLIS : La prochaine réunion de la CLIS se tiendra le 18 juin 2012 à Colmar.

Tour de table :

Mme Fabienne STICH : informe que dans le cadre des exercices du CNPE qui auront lieu dès l'automne prochain une série de réunions préparatoires est prévue très prochainement.

Mme le Maire de Fessenheim demande la rétrocession du terrain de la piscine municipale, actuellement propriété de la communauté de communes.

Mme Agnès KIEFFER : fait un compte-rendu de la sortie pédestre du 24 mai, réservée aux séniors, et la synthèse de la visite de terrain du 29 mai organisée dans le cadre du GERPLAN transfrontalier. Elle informe également du lancement le 18 juin prochain de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire à Rustenhart.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 30 avril 2012
2. Acquisition d'un terrain : Extension de la crèche halte-garderie intercommunale à Fessenheim
3. Gestion des déchets :
 - 3.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : Année 2011
 - 3.2 Accompagnement au marché de gestion des déchets recyclables et de bas de quai de déchèteries par un cabinet conseil et ingénierie
 - 3.3 Collecte et reprise des huiles et graisses alimentaires usagées : Attribution du contrat de prestation de services. Délibération annulative.
4. Transport à la demande : Groupement de commandes avec la communauté de communes du Pays de Brisach
5. Mutualisation des moyens :
 - 5.1 Balayage des rues : Avenant N°2. Délibération annulative.
6. Décision modificative N°1/2012 – Budget principal : Notifications Dotation d'intercommunalité et Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal (FPIC) 2012
7. Décision modificative N°2/2012 – Budget principal : Régularisation cessions de terrains – Zone d'Activités de la Hardt à Blodelsheim
8. Convention nationale de l'Assemblée des Communautés de France (ADCF)
9. Maîtrise d'ouvrage déléguée :
 - 9.1 Munchhouse – Aménagement de la rue d'Ensisheim : Choix du maître d'œuvre

9.2 Rumersheim – Rénovation de la salle polyvalente : Actes de sous-traitance lot n°1 – Gros œuvre / Terrassement / VRD

10. Ressources humaines

11. Divers (Rapports d'activités de la CCER et de la Pépinière d'entreprises « La Ruche », Enjeu Nature, hôtel d'entreprises, créneaux natation scolaire, PETRA...).

12. Communications

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		Procuration à Cyrille LHUILLIER
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire		Procuration à Agnès MATTER-BALP
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		Procuration à Agnès KIEFFER
M Cyrille LHUILLIER	Conseiller communautaire		
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		